

RÈGLEMENT DU CONCOURS Comptoir des Cotonniers – Mars 2019

Article1–Organisation

La société Beautycom SAS (ci-après «la Société Organisatrice») Société par actions simplifiée, au capital de 14.585,50 euros immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 532832 201 00042 ayant son siège social situé au 10 rue du Faubourg Montmartre 75009 Paris, organise du 01/03/2019 au 31/03/2019, un concours comprenant un tirage au sort pour gagner 3 bons d'achat de 500 euros TTC chez Comptoir des Cotonniers.

La dotation est valable un an grâce à une carte cadeau envoyée à la gagnante. Elle est utilisable en une ou plusieurs fois. Carte valable dans les boutiques Comptoir des Cotonniers hors grands magasins et site internet.

Article2–Acceptation du Règlement

La participation au concours implique l'acceptation sans aucune réserve du Joueur au présent règlement. Tout contrevenant à l'un ou plusieurs des articles du présent règlement sera privé de la possibilité de participer au concours parrainage, mais également du gain qu'il aura pu éventuellement gagner. Dans ce dernier cas, le gain sera remis en jeu.

Article3–Conditionsdeparticipation

Ce Jeu est ouvert uniquement aux personnes physiques majeures résidant en France Métropolitaine (ci-après le «Participant») ou en Belgique, à l'exclusion de tous les membres du personnel de la Société Organisatrice du Tirage au sort et des sociétés ayant participé à sa promotion et/ou à sa réalisation.

Article4–Principe et Modalités du Jeu

L'animation aura lieu du 01/03/2019 au 31/03/2019.

Pour participer au concours, les candidats doivent renseigner leur adresse mail sur: <https://birchbox.fr/concours-comptoir-des-cotonniers> et cocher la case: "J'accepte le règlement et l'utilisation de mon adresse e-mail par Birchbox dans le cadre du concours".

La participation implique l'acceptation des conditions générales de vente Birchbox (présentes ici: <https://birchbox.fr/cgv>).

L'annonce du gagnant aura lieu le 08/04/2019.

Les Participants au Jeu Concours sont tenus de veiller à la bonne gestion de leur compte d'adresse e-mail.

Dans l'hypothèse où le gagnant refuserait de prendre possession de son gain, celui-ci doit en avertir par e-mail la société Organisatrice. La société Organisatrice se réserve la possibilité de vérifier l'exactitude des renseignements donnés lors de l'inscription avant de remettre les gains aux gagnants.

Toute participation incomplète, erronée, illisible ou adressée hors délai ne sera pas prise en compte. Il est précisé qu'il n'appartient pas à la Société Organisatrice de faire des recherches complémentaires afin de retrouver l'identité du Participant, qui ne recevra alors ni son gain ni aucun dédommagement ou indemnité.

Article 5 – Gains

Partenaire: Comptoir des Cotonniers

- 3 dotations = 3 bons d'achat de 500 euros TTC de shopping valable en point de vente hors grands magasins et e-shop. Liste des boutiques à retrouver sur : www.comptoirdescotonniers.com/boutiques
- Conditions d'utilisation spécifiques:

– Période d'utilisation des gains: dans l'année suivant la réception du code

– Bénéficiaires: gagnant du jeu-concours

- Le Bon d'achat est valable uniquement dans les boutiques hors grands magasins et site internet (liste à retrouver sur: www.comptoirdescotonniers.com/boutiques). Si la gagnante n'a pas de boutique à proximité, elle pourra demander à ce que le bon soit échangé contre un code valable sur le site.
- Bon d'achat ne pourra pas faire l'objet d'un échange monétaire ou d'un remboursement total ou partiel

Article 6 – Données à caractère personnel

Les informations à caractère personnel sont traitées par notre société à des fins de gestion de la relation client et de prospection.

Conformément à la loi du 6 janvier 1978, tout Participant au Jeu Concours bénéficie, sur simple demande, d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression des informations le concernant en écrivant à l'adresse de

Birchbox (10 rue du Faubourg Montmartre – 75009PARIS) et en spécifiant l'objet de sa demande.

Les Participants au Jeu Concours qui exerceront le droit de suppression de leurs données avant la fin du jeu seront réputées renoncer à leur participation.

Les informations collectées dans le cadre du Jeu pourront être utilisées à des fins de prospection commerciale, sous réserve d'avoir obtenu votre accord préalable via la case à cocher présente sur le formulaire d'inscription au Jeu.

Il est rappelé que pour participer au Jeu, les Participants doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant (nom, adresse ...). Ces informations sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation, à la détermination du gagnant et à l'attribution et à l'acheminement du prix. Ces informations sont destinées à l'Organisateur, et pourront être transmises à ses prestataires techniques et à un prestataire assurant l'envoi du prix. En jouant au Jeu, le Participant pourra également solliciter son inscription à un courrier électronique d'information de l'Organisateur. Les données ainsi recueillies pourront être utilisées dans le cadre de communications de l'Organisateur auprès des Participants. En soumettant le formulaire d'inscription du jeu, les participants consentent à être contactés et à recevoir des informations complémentaires sur les actualités et les offres de la société organisatrice ajustées à leurs demandes et autorisations données.

Les informations recueillies à partir du formulaire d'inscription du jeu sont enregistrées et transmises aux employés habilités de la société organisatrice, en charge du traitement des données, conformément à notre [politique de confidentialité](#). Conformément au Règlement (UE) n° 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, le Participant dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification, de limitation, d'opposition, de restriction, de suppression et de portabilité des données qui vous concernent.

Article7– Conditions de remboursement des frais de participation

Les frais engagés pour la participation au jeu via internet seront remboursés sur demande adressée exclusivement par courrier à:

Birchbox–Beautycom SAS

10 rue du Faubourg Montmartre 75009 PARIS

Aucune demande de remboursement adressée par courrier électronique ne sera

prise en compte.

Remboursement des frais de participation:

A l'inscription et lors des connexions suivantes, les coûts de connexion engagés pour la participation au présent jeu seront remboursés dans la limite de 3 minutes de déconnexion sur la base de 0,021 € TTC incluant la première minute indivisible à 0,11 € TTC.

Conditions de remboursement des frais de participation:

Afin de bénéficier du remboursement de ses frais de participations, les Participants devront joindre à leur demande:

- Leur nom, prénom, adresses postale et électronique;
- Une photocopie de leur carte d'identité;
- La date et l'heure de leur participation;
- Une photocopie de la facture détaillée de l'opérateur téléphonique et/ou du fournisseur d'accès. Cette photocopie fera office de justificatif de domicile.

Etant observé qu'en l'état actuel des offres de service et de la technique, certains fournisseurs d'accès à internet offrent une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, il est expressément convenu que tout accès au site s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans ce cas contracté par l'internaute pour son usage de l'internet en général et que le fait pour le participant de se connecter au site et de participer aux jeux ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire.

Article 8 – Responsabilité

Les participations incomplètes, non compréhensibles, frauduleuses ou ne correspondant pas aux règles mentionnées plus haut ne seront pas valides. Birchbox ne pourra endosser la responsabilité d'un échec de participation dû à des circonstances en dehors du contrôle de Birchbox.

Birchbox ne pourra être tenu pour responsable de l'utilisation frauduleuse des droits de connexion ou d'attribution du lot d'un Participant ni encourir aucune responsabilité quelconque, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté (notamment problèmes techniques, pertes ou retards des services postaux...) perturbant l'organisation et la gestion du Jeu.

Article 9 – Dépôt et modification du règlement

Le présent règlement du jeu est disponible gratuitement auprès de la société organisatrice et à compter de la date de sa mise en place, ce Jeu fait l'objet du

présent règlement, déposé via depotjeux auprès de l'étude d'huissier Maitre Doniol située 8 Rue Souilly - 77410 Claye Souilly. Le règlement sera consultable gratuitement pendant toute la durée du jeu à l'adresse suivante : <http://www.depotjeux.com>. La participation au jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement en toutes ses dispositions, ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux- concours en vigueur en France.

Le règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par les organisateurs, dans le respect des conditions énoncées, et publié par annonce en ligne sur le site. L'avenant est déposé via depotjeux auprès de l'étude d'huissier Maitre Doniol située 8 Rue Souilly - 77410 Claye Souilly, dépositaire du règlement avant sa publication. Il entrera en vigueur à compter de sa mise en ligne et tout Participant sera réputé l'avoir accepté du simple fait de sa participation au Jeu, à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification. Tout Participant refusant la ou les modifications intervenues devra cesser de participer au Jeu.

La société Birchbox se réserve le droit de reporter ou de modifier ce jeu, de remplacer les coupons cadeaux par d'autres de valeur égale si les circonstances l'exigeaient.

Article 10 – Litiges

L'Organisateur de ce Jeu ainsi que les Participants s'engagent à un règlement amiable des différends et préalable pour tout litige concernant le déroulement du Jeu. Le présent règlement est soumis à la loi française.